



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Entreprises d'insertion

Question écrite n° 50405

### Texte de la question

M. Didier Migaud attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation financière des entreprises d'insertion par l'économie. La place essentielle de cet outil et son efficacité dans la lutte contre l'exclusion a été reconnue par l'avant-projet de loi sur la cohésion sociale. Or la baisse constante des aides de l'État ainsi que leur gestion (gels budgétaires, insuffisance des conventionnements pluriannuels, absence de lisibilité des critères de financement) constituent les premiers freins importants au développement pourtant nécessaire des entreprises d'insertion. Par ailleurs, de nombreuses entreprises d'insertion font état de nouveaux gels budgétaires pour 1997. Il lui demande donc s'il compte prendre des initiatives afin que soit levée la mesure de gel budgétaire qui frappe une nouvelle fois les entreprises d'insertion et pour que s'engage le plus rapidement possible une concertation avec le CNEL, fédération représentative des entreprises d'insertion.

### Données clés

**Auteur :** [M. Migaud Didier](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50405

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 avril 1997, page 1760